Fiche de Poste

BINOME d'ACCOMPAGNEMENT

Le Binôme d'accompagnement d'un GAPEP médecin est constitué de 2 médecins du travail « expérimentés » dans la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles .et de 2 infirmier.e.s en santé au travail « expérimentés »pour un GAPEP infirmier . Le binôme est bénévole et apporte ainsi sa contribution au fonctionnement d'E-PAIRS. Les éventuels frais du binôme sont pris en charge par E-PAIRS

Son rôle est de donner un point de vue extérieur dans un commentaire des comptes-rendus envoyés par les GAPEP.

Ces commentaires ne sont pas des conduites à tenir ou ne prétendent pas donner une approbation ou désapprobation.

Ils s'appuient sur les principes énoncés dans la charte E-PAIRS

En pratique

- Le Binôme est constitué de Médecins/infirmiers volontaires, membres d'E-Pairs et approuvés par le groupe-projet
  Ses 2 membres donnent leur accord à travailler ensemble.
- Lorsqu'un binôme évolue le changement se fait par moitié : Le nouveau membre du Binôme est apparié avec le membre binôme « expérimenté »
- Le Binôme se présente au GAPEP et recueille son approbation. Un des 2 peut se rendre à une première réunion du GAPEP qui lui est attribué. Le binôme peut aussi rencontrer le GAPEP une fois / an lors d'une séance. Avant chaque déplacement, les membres du binôme doivent signer, avec l'association, une convention de bénévolat de façon à leur garantir le bénéfice d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents dans le cadre des missions et activités qui lui sont confiées.
- La Personne Relais du GAPEP est le correspondant du Binôme, elle lui fait parvenir par Mail, les comptes-rendus des réunions.
- Chaque membre du binôme analyse les CR et après concertation entre eux 2, un commentaire commun est rédigé.
  Il est souhaitable qu'il soit renvoyé (par Mail) à la Personne Relais dans un délai d'un mois, et/ou avant la réunion suivante.
  Ce commentaire anonymisé est également adressé au Groupe Projet. par l'intermédiaire des « régulateurs » internes à E-PAIRS.
- Nous demandons à chaque GAPEP de se réunir au moins 5 séances annuelles et de produire un CR
- Le Binôme tient à jour une grille d'activité (Modele Excel sur le site) dont une copie est adressée à la PR
- L'ensemble des binômes constitue le « Groupe Projet » qui se réunit en présentiel 1 à *2* fois par an pour se concerter. (Frais pris en charge)

MAJ 24/09/2024

Association loi de 1901 - déposée le 6 novembre 2006 N° de dépôt : 2006 0048 889
N° de déclaration d'activité de FPC : 24 37 02517 37
Enregistrement OGDPC N°
N° SIRET : 494 421 514 00014 Code APE : 9499Z
Site : http://www.e-pairs.org Mail : : e-pairs@e-pairs.org
Adresse postale et siège social : E-Pairs, 17, rue du Colisée, 75008 PAIRS